



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grenelle des violences conjugales - état d'avancement

Question écrite n° 32758

Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur l'état d'avancement de la mise en place des mesures annoncées lors du Grenelle des violences conjugales qui s'est tenu en 2019. À cette occasion, le Premier ministre avait annoncé que cinq millions d'euros allaient être débloqués afin de créer 1 000 places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales, à partir du mois de janvier 2020. Néanmoins, bien que le Gouvernement ait confirmé la création de ces 1 000 places, les associations disent avoir des difficultés à identifier ces places d'hébergement sur le territoire. De plus, le rapport parlementaire des sénateurs Bazin et Bocquet intitulé « Le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes : une priorité politique qui doit passer de la parole aux actes » pointe l'absence de budgétisation de ces cinq millions d'euros en loi de finances initiale. Pour rappel, 173 femmes et hommes ont été tués en France au sein de leur couple en 2019 contre 149 l'année précédente, d'après l'étude de la délégation aux victimes des directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale rendue publique le 17 août 2020. Aussi, il souhaiterait connaître la cartographie de ces nouvelles places d'hébergement d'urgence, les modalités de leur financement et en outre connaître le calendrier de la mise en place des bracelets anti-rapprochement tant attendus.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32758

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6775

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)